

Les tarifs réduits sont applicables uniquement sur présentation des justificatifs listés ci-dessous

Merci de préparer vos justificatifs avant votre passage en billetterie

TARIFS REDUITS	JUSTIFICATIFS ACCEPTES EN BILLETTERIE
COMITES D'ENTREPRISES : 6€	
Carte CEZAM nominative	Carte CEZAM nominative + pièce d'identité
CNAS / CE+ Services / Inter CEA + Ayants droit (enfants et conjoint)	Cartes CNAS / CE+ Services / Inter CEA Justificatif du foyer fiscal pour les ayants droit (justificatif de domicile commun / Livret de famille / Carte d'identité au même nom/ Attestation CAF où figurent les membres du foyer fiscal)
SENIORS ET AGENTS CEA : 4€	
Séniors (65 ans et +)	Carte d'identité / Passeport / Carte vitale / Permis de conduire
Agent de la Collectivité Européenne d'Alsace	Carte professionnelle / Fiche de paie avec la pièce d'identité associée
PUBLICS ISSUS DU CHAMP SOCIAL : 3€	
Bénéficiaires du RSA + Ayants droit (enfants et conjoint)	Attestation délivrée par la CAF où figurent les membres du foyer fiscal (de moins de 6 mois) + Pièce d'identité pour chaque personne
Revenu solidaire d'outremer (RSO)	Attestation délivrée par la CAF
Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)	Relevé délivré par la CPAM, la MSA, ou la caisse de retraite
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	Relevé ou notification délivrés par Pôle Emploi
Allocation temporaire d'attente (ATA)	Relevé ou notification délivrés par Pôle Emploi
Allocation pour les demandeurs d'asile (ADA)	Attestation délivrée par l'OFFI
Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)	Relevé délivré par la CNAV ou la caisse de retraite du régime d'affiliation de l'assuré
Allocation veuvage	Relevé délivré par la CNAV ou la caisse de retraite du dernier régime d'affiliation de l'assuré décédé
Prime transitoire de solidarité (PTS)	Relevé ou notification délivrés par Pôle Emploi
Allocation équivalent retraite (AER)	Relevé ou notification délivrés par Pôle Emploi
Allocation adulte handicapé (AAH)	Attestation délivrée par la CAF ou MSA (protection sociale du monde agricole)
Personnes en situation de handicap(s)	Carte mobilité inclusion ou justificatif délivré par la MDPH